

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, DUVION Stéphane, LEGRAND Mélanie, VIEREN Dominique.

Absents procurations : LORIZ-GOMEZ Sylviane (PLARD Geneviève), ENJERLIC Philippe (ABELLA Gérard), LACROIX Olivier (JAMME-SERRES Arnaud), SIMAEYS Julia (ENJALBY Christiane).

Absents : FERREIRA Sylvie, MORLA Alexandre, DUMOULIN Alexandre

Madame Edith JOFFRE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°7

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC ANNE CASTELBON

Dans la perspective de créer un lieu dédié à la culture, à la détente et à la promenade, la Commune a acquis une partie du Parc Castelbon en 2018.

Le Parc Anne Castelbon a été ouvert au public sous la forme d'un lieu de détente où se côtoient toutes les générations ; favorisant ainsi le lien social.

Cet espace aux essences remarquables a été préservé et mis en valeur pour l'agrément des administrés avec l'implantation d'aires de jeux pour enfants, d'agrès sportifs, un parcours de promenade et un amphithéâtre.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le règlement intérieur du Parc Anne Castelbon et la convention de sa mise à disposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement et la convention de mise à disposition du Parc Anne Castelbon ci annexés ainsi que de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement et la convention de mise à disposition du Parc Anne Castelbon,
Et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-37

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 034-213400377-20220728-D202237-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 29/07/2022
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 29/07/2022

